



Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 6 juin 2018 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 30 mai 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Cécile Peltier, Michel Forget, Marie-Madeleine Bergot, Pierrick Le Guirinec, Pascale Douineau, Eric Alagon, Nadine Constantino, Gildas Le Bozec, Manuel Pottier, Isabelle Baltus, Gérard Jambou, Stéphanie Mingant, Christophe Couic, Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Patrick Vaineau, Cindy Le Hen, Bernard Nedellec, Alain Kerhervé, Soizig Cordroc'h, Serge Nilly, Marc Duhamel.

Pouvoirs :

Daniel Le Bras a donné pouvoir à Michaël Quernez
David Le Doussal a donné pouvoir à Gérard Jambou
Géraldine Chereau a donné pouvoir à Cécile Peltier
Yvette Metzger a donné pouvoir à Marie-Madeleine Bergot
Brigitte Conan a donné pouvoir à Danièle Kha
Erwan Balanant a donné pouvoir à Serge Nilly
Martie Brézac a donné pouvoir à Soizig Cordroc'h

Absent : Yvette Bouguen

Nombre de conseillers présents ou représentés : 32

Secrétaire de séance : Christophe Couic

**6. ACQUISITION GRATUITE DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION CH 143
SITUEE DANS L'EMPRISE DE LA RUE D'ARZANO**

Exposé :

Afin de permettre une future intégration dans le domaine public, Monsieur STEPHAN Roger gérant de la SCI de KERLIDEC, domiciliée au lieu-dit Kérikel à TREMEVEN, propose de céder à titre gratuit à la Ville de Quimperlé une parcelle de 55 m² cadastrée CH n°143 située rue d'Arzano

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal :

- de donner son accord sur l'acquisition de cette parcelle de 55 m² à titre gratuit, la Ville prenant en charge les frais d'acte,
- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer l'acte qui sera établi par l'étude des notaires de Quimperlé

Avis favorable de la commission « politique de la ville et environnement » du 24 mai 2018

Avis favorable de la Commission « finances, évaluation des politiques publiques et administration générale du 30 mai 2018

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.



**Le MAIRE,
Michaël QUÉRNEZ.**